

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 14 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° CD-2019/06/14-0/040/04 C

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190614-lmc100000019069-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 18/06/2019

Réception Préfet : 18/06/2019

Publication RAAD : 18/06/2019

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.  
Commission pivot départementale de la sécurité routière (formation plénière et formations restreintes spécialisées)

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

VU la délibération n° 0/04 A du 2 octobre 2015 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération susvisée en ce qu'elles procédaient à la désignation de Monsieur Ludovic BOUTILLIER en tant que représentant titulaire du Département au sein de la Commission pivot départementale de la sécurité routière (formation plénière et formations restreintes spécialisées).

Article 2 : de désigner Monsieur Xavier VANDERBISE en lieu et place de Monsieur Ludovic BOUTILLIER en tant que représentant titulaire du Département au sein de la Commission pivot départementale de la sécurité routière (formation plénière et formations restreintes spécialisées).

Article 3 : que la représentation du Département au sein de la Commission pivot départementale de la sécurité routière (formation plénière et formations restreintes spécialisées) s'établit désormais de la façon suivante :

- Monsieur Xavier VANDERBISE (titulaire)
- Monsieur Ugo PEZZETTA (suppléant)

Article 4 : que les élus désignés siégeront au sein de la Commission pivot départementale de la sécurité routière (formation plénière et formations restreintes spécialisées) jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jérôme TISSERAND  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne